

Collecte DMA

DMA1 - Tonnage total de DMA collectés

Définition	Tonnage total de déchets collectés (ordures ménagères résiduelles + collectes sélectives + déchèteries) par les services de collecte et les déchèteries situés sur le territoire considéré Les DMA* comprennent les OMR* , les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public (hors déchets de la collectivité). *DMA : déchets ménagers et assimilés *OMR : ordures ménagères résiduelles	 Unité : Tonne (t) Indicateur calculé aux niveaux : • National • Régional • Départemental • Collectivité
Déclinaison	Par typologie de collectivité : touristique ou commercial (très touristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense - urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avec ville centre ; rural dispersé)	
Exemple	En France, en 2009, le service public a collecté 37,9 millions de tonnes de DMA	
Mode de calcul	Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul	
<i>Donnée redressée</i>		